

AVIS PUBLIC

Le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska a l'intention de considérer l'adoption d'un Arrêté du gouvernement local modifiant le Plan rural du Village de Clair, Arrêté No 37. Cette modification à l'Arrêté a pour but de permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale située en partie en zone « Utilité publique » P, ainsi que l'implantation de bâtiment accessoire dans cette zone selon la réglementation en vigueur. Les personnes intéressées peuvent consulter ledit projet à l'édifice municipal, situé au 3851, rue Principale, à Baker-Brook, du lundi au jeudi, de 8 h à 17 h et le vendredi de 8 h à 12 h. Les objections écrites doivent être adressées à Madame Francine Bossé avant le 6 mai 2022, à 12 h. Les objections ou commentaires présentés **par écrit** seront examinés lors d'une audience publique qui se tiendra au Complexe multifonctionnel – Quartier Clair, le 14 juin 2022, à 19 h.

